

Irri.pl@ine

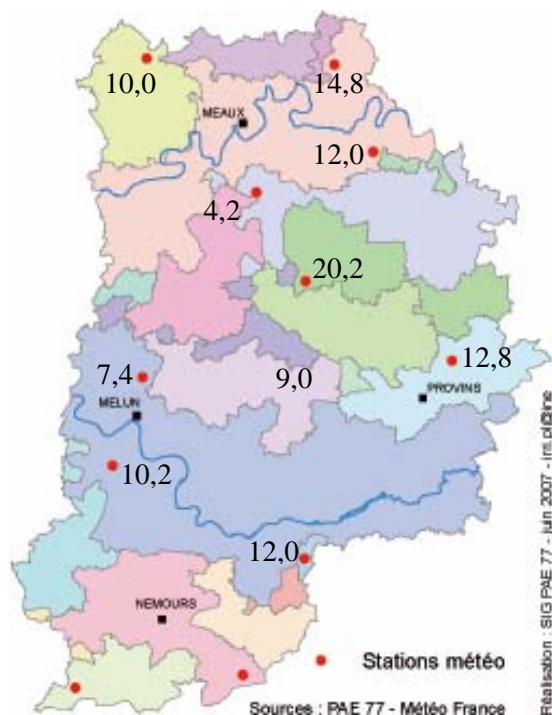
N° 46 – 17 juillet 2009 – 3 pages

METEO

Le début du mois de juillet poursuit la tendance sèche de la fin juin. Un passage pluvieux, avec localement des précipitations importantes vers la fin de la décade, allant jusqu'à la mi-juillet, ne compense pas le cumul des ETP.

Côté températures, elles se situent un peu au-dessus des normales saisonnières dues notamment aux premiers jours de juillet qui ont enregistré des maxima allant jusqu'à 32 ou 33°C, sans pour autant atteindre des records de température.

Les ETP pour la première décade de juillet affichent 4,5 mm/j de moyenne, avec une première partie à forte ETP (> 5,0 mm/j), et une seconde à faible ETP (2,4 mm le 8 juillet). Elles sont supérieures à la moyenne des 20 dernières années 3,8 mm/j. Depuis le 11 juillet, la moyenne des ETP se situe à 3,7 mm/j.



NAPPE DE CHAMPIGNY

**La gestion collective sur la nappe de Champigny impose de renvoyer à la CA77 tous les :
1^{ers} et 15 de chaque mois l'index de chaque compteur.**

L'annexe 1 du dispositif de gestion collective de l'irrigation à titre expérimental pour l'année 2009 précise :

"Les irrigants ayant choisi de participer au dispositif de gestion collective de l'irrigation à titre expérimental pour l'année 2009 sont soumis au dispositif décrit ci-dessous.

Les irrigants doivent envoyer à la Chambre d'agriculture les relevés des index de chaque point de prélèvement le **1er et le 15 de chaque mois**. Pour la réduction du quota en cas de franchissement des seuils il sera tenu compte, pour le calcul des quotas réduits individuels, du volume consommé du dernier index envoyé à la Chambre d'Agriculture."

CULTURES

Nous cherchons des parcelles en betteraves, maïs et tournesol pour avoir une répartition sur l'ensemble du département des cultures irriguées, et caler notre modèle de déficit hydrique sur vos pratiques. Ce suivi est d'autant plus important que le département connaît des zones sous restrictions d'utilisation de l'eau.

De plus nous manquons de données pluviométriques sur une partie du département.

Vous devrez nous informer chaque semaine de la pluviométrie sur votre parcelle (ou à défaut votre exploitation) et de vos apports d'eau par irrigation. Si vous souhaitez participer à ce réseau, contactez le Pôle Agronomie & Environnement ou envoyez un courriel à irrigation@seine-et-marne.chambagri.fr.

MAÏS

Le tableau ci-après indique le déficit hydrique calculé sur 6 stations du département. Les premiers maïs, semés vers la fin de la première décade d'avril, sont au stade sortie des panicules et des soies.

Stations	MONTEREAU-SUR-LE-JARD	LA BROUSSE-MONTCEAUX	TOUQUIN	NANGIS	CHAILLY-EN-BIERE	VOULTON
Classe de RU	Grande	Faible	Moyenne	Grande	Moyenne	Moyenne
Pluie sur station météo 01 avril - 10 juillet	208,8	215	209,7	188	213	175,2
Irrigation (mm)	35	60	35	40	70	70
Déficit hydrique (mm) au 10 juillet 2009	90	65	62	86	61	64

✓ Conseils en l'absence de pluies supérieures à 10 mm

A partir de 10 mm retarder les passages d'un jour tous les 3 à 4 mm.

➤ Réaliser le troisième tour d'eau en sols superficiels (passage de 30 à 35 mm) sur les maïs dont les panicules et soies sont sorties, et dans les secteurs les moins arrosés naturellement.

Pour des semis plus tardifs, ou des cultures en sols plus profonds (RU supérieure à 85 mm), réaliser le second apport de 35 à 40 mm en sols moyens, et de 40 à 45 mm en sols profonds.

BETTERAVES

Le tableau ci-après indique le déficit hydrique calculé sur 4 stations du département et 1 parcelle à Rumont, pour laquelle le déficit hydrique est calculé au 16 juillet.

Stations ou communes	NANGIS	CHAILLY-EN-BIERE	LA BROUSSE-MONTCEAUX	Rumont	VOULTON
Classe de RU	Grande	Moyenne	Faible	Faible	Moyenne
Pluie sur station météo 01 avril - 10 juillet	188	213	215	201,4	175,2
Irrigation (mm)	40	35	30	60	35
Déficit hydrique (mm) au 10 juillet 2009	78	60	63	33	75

✓ Conseils en l'absence de pluies supérieures à 10 mm

A partir de 10 mm retarder les passages d'un jour tous les 3 à 4 mm.

➤ Réaliser le troisième tour d'eau en sols superficiels (passage de 25 à 30 mm) sur les maïs dont les panicules et soies sont sorties, et dans les secteurs les moins arrosés naturellement.

Pour des semis plus tardifs, ou des cultures en sols plus profonds (RU supérieure à 85 mm), réaliser le second apport de 35 à 40 mm en sols moyens, et de 40 à 45 mm en sols profonds.

TOURNESOL

Globalement, compte tenu du développement des tournesols cette année, **il n'a pas été nécessaire d'irriguer avant le début de la floraison.**

✓ Conseils en sol superficiel et en l'absence de pluies supérieures à 10 mm

Attendre que la réserve du sol soit bien mise à contribution, avant de déclencher l'irrigation (35 à 40 mm).

Durant la floraison, préférer les irrigations en conditions climatiques séchantes, afin de limiter les risques d'attaque de sclérotinia.

NAPPE DE CHAMPIGNY

Rappel :

Il vous est rappelé que, même si vous n'avez pas irrigué durant cette période, chaque irrigant doit transmettre à la Chambre d'Agriculture 77 **tous les 1^{ers} et 15 de chaque mois l'index de chaque compteur**.

Le formulaire de relevé des compteurs a été joint à l'irri.pl@ine n° 40.

- Le piézomètre de Montereau-sur-le-Jard indique 47,29 m au 15 juillet 2009. Ce niveau reste sous le seuil de crise renforcée (47,60 m).
- Le piézomètre de Saint-Martin-Chennetron indique 121,78 m (cote NGF) au 15 juin 2009. Ce niveau se rapproche du seuil de crise renforcée (121,6 m).

NAPPE DE BEAUCE

Pour la nappe de Beauce, le niveau de l'indicateur Beauce centrale est de 112,89 m au 21 juin 2009.

✓ Etat d'alerte dans la zone Fusain-Montargois

Deux des trois stations hydrométriques composant le réseau de référence de la zone d'alerte Fusain-Montargois présentent à ce jour un débit moyen journalier inférieur au Débit Seuil d'Alerte (DSA).

En conséquence, l'arrêté n° 2009/DDEA/SEPR/459 **constate l'état d'alerte** dans toute la zone Fusain-Montargois **et définit les mesures de restrictions**.

➤ Les **prélèvements pour l'irrigation** dans le complexe aquifère de Beauce et ses cours d'eau tributaires sur le territoire des communes de BEAUMONT-DU-GATINAIS, CHATEAU-LANDON, CHENOU ET MONDREVILLE, sont **interdits du samedi 20 h au dimanche 20 h**.

Par dérogation, l'irrigation des cultures légumières et maraîchères, y compris pommes de terre, horticulture, pépinière et culture de gazon pourra être autorisée.

➤ Les demandes de dérogation devront être transmises au service Police de l'eau à la Direction départementale de l'agriculture et de la forêt. La dérogation sera suspendue en cas d'aggravation de la situation de la nappe.

REDEVANCE AESN

Les formulaires de déclaration des volumes prélevés au titre de l'année 2008 sont enfin arrivés et doivent être renvoyés le plus rapidement possible.

La présentation est différente de celle des années précédentes. Vous devez remplir les rubriques concernant :

- les compteurs (marque, type et diamètre, n° de série, coefficient de lecture – pour ceux qui doivent x 10 ou plus – index début 2008 et index fin 2008,
- les incidents de comptage (date panne, index lors de l'incident, date remise en état ou nouveau compteur, et le volume estimé pendant l'arrêt selon les modalités suivantes – panne de moins d'un mois, calcul au *prorata temporis* au volume annuel enregistré ; panne de plus d'un mois, détermination selon la moyenne des périodes équivalentes sur les 3 dernières années,
- le volume utilisé en irrigation par aspersion,
- la surface irriguée par aspersion,
- éventuellement, si le formulaire n'est pas renseigné, le descriptif du point de prélèvement (n°, nom, nature de la ressource, masse d'eau prélevée.



Rédacteurs : les conseillers du pôle Agronomie-Environnement
Chambre Agriculture de Seine-et-Marne, 418 rue Aristide Briand 77350 Le Mée/Seine,
e-mail : irrigation@seine-et-marne.chambagri.fr - Tél. : 01.64.79.30.84 - Fax : 01.64.37.17.08
avec le concours financier du Conseil Général de Seine-et-Marne, et du CASDAR
Toute rediffusion et reproduction interdites